

Picard et Marchand réélus

L'Exécutif de la C.T.C.C.

Les élections aux 7 postes de garé, sortant de charge, au poste rier et Yvan Legault de Montréal, vice-président ont été plus conde cinquième vice-président.

L'Exécutif de la C.T.C.C.

Les élections aux 7 postes de garé, sortant de charge, au poste rier et Yvan Legault de Montréal, vice-président.

Portolphe Hemme d'Arbeites aux décisions du congrès en présentant un front uni, ce qui est non équivoque samedi aprèsmidi dernier alors que tous les membres de l'ancien exécutif ont été réélus à leurs charges respectives, moins deux exceptions.

dent général, et Roméo Ethier ont été réélus par acclamation tandis que M. dre la poussière à son adversaire qui ne récoltait que 28 voix.

midi dernier alors que tous es membres de l'ancien exéutif ont été réélus à leurs harges respectives, moins leux exceptions.

M. René Gosselin l'a emporté sité réélu par acclamation, deux ice-président; par ailleurs, M. Horace Laverdure de Montréal a été réélu par acclamation, deux ième vice-président. M. Joseph Parent de Québec succède à M. Lucien Dorion de Québec au poste de l'emportant sur M. April de Québec succède à M. Lucien Dorion de Québec s

Les trois membres sortant de Jean Marchand faisait morréélu par acclamation au poste Défense professionnelle ont été de quatrième vice-président tan-dis que Jean-Robert Ouellet de MM. J. Emile Hébert de Shawi-Shawinigan l'emportait sur Mlle nigan, président; Adélard Main-

Au cours de son allocution enregistrée sur les ondes de CJMS de Montréal, M. Picard a notam-ment déclaré que le congrès re-présente une assemblée démocra-Madeleine Brosseau et F.X. Lé- guy de Québec secrétaire-tréso-te. Le congrès a examiné sérieu-sement les problèmes qui lui ont tique à la fois éclairée et vigilanété soumis et les délibérations ont marqué un grand progrès dans des discussions sur des questions très conscientieuses.

Il a demandé aux délégués de sa vraie fin.

sentant un front uni, ce qui est nécessaire pour la bonne marche d'un mouvement comme la CT-

M. Jean Marchand a abordé le problème du chômage en deman-dant de trouver les meilleurs moyens pour corriger la situa-tion déplorable qui est faite aux travailleurs. Il est inconcevable de constater que dans un pays riche et prospère, des milliers de travailleurs perdent leur gagne-pain et doivent aller aux bureaux de l'Assurance-chômage ou encore pis, à l'Oeuvre de la Soupe.

Il a demandé que des enquêtes soiest faites dans tous les cen-tres afin de connaître la situatio nexacte.

"Le mouvement ouvrier, dit-il, doit étudier ce problème, le plus grave qui soit et que pose un re gime économique qui a oublié



VOL. XXX - No 37

Montréal, 1er octobre 1954

DANS CE NUMERO

La détresse des jeunes travailleurs

P. 3

Le Congrès en faveur de l'action politique

L'ouvrier de l'Ontario mieux payé que celui du Québec

News-Digest

P. 3

P. 7

Nouvelles de Paris

Le réarmement allemand

L'Europe vit des semaines d'intense activité diplomatique. Au centre de cette activité, un grand problème: le réarme-ment allemand. Sur le principe de ce réarmement, tout le monde semble d'accord, mais les divergences commencent dès que l'on arrive auq questions pratiques, et même au cadre dans lequel il convient de réarmer l'Allemagne, celui de la C.E.D. ayant été écarté par la France. Il est possible que vues du Ca-nada, ces discussions paraissent extrêmement subtiles et qu'on se demandent même si elles ne sont pas la preuve d'une mau-vaise volonté d'un côté ou de l'autre. Je voudrais pour cette raison essayer de dégager quelques-uns des points principaux

qui caractérisent la situation actuelle.

Il y a d'abord la question anglaise. L'Angleterre ne devait
pas participer à la C.E.D. Beaucoup pensent que cette absence
a été une des raisons principales de l'échec de ce traité. Ils
demandent donc que la Grande-Bretagne soit davantage participante de la formule qu'il faut maintenant mettre sur pied.
L'activité déployée par la diplomatie anglaise, le voyage
d'EDEN dans les capitales du continent indiquent en partie
la réponse anglaise: étant au premier rang des négociateurs
de la nouvelle formule. L'Angleterre est presque moralement de la nouvelle formule, l'Angleterre est presque moralement obligée de figurer parmi les participants. Notons à ce propos que l'on a apprécié en France (et peut-être ailleurs aussi) que le Ministres des Affaires étrangères canadien soit lui aussi intervenu dans cette affaire. En général les Européens sont heu-reux qu'on leur rappelle que l'Amérique ce n'est pas exclusive-ment les U.S.A et que les rapports d'amitié avec l'Amérique peuvent se bâtir avec d'autres éléments que les rapports avec les U.S.A.

Le second point du problème, c'est l'Allemagne elle-même. Tout le monde proclame la nécessité de réarmer l'Allemagne. Mais cette Allemagne, où en est-elle? Il serait bon de le savoir avant de lui donner des armes. Or, la situation de l'Allemagne est des plus floues. Le chancelier ADENAUER voit, vous le saest des plus floues. Le chancelier ADENAUER voit, vous le savez, ses actions baisser. A ses échecs précédents s'ajoute la défaite électorale que son parti vient de subir dans une des provinces du pays, le Schleiswig-Holstein. Une partie importante des électeurs a alors montré que malgré une bonne administration locale, il n'avait plus confiance dans sa politique générale. On a beaucoup remarqué en Europe le fait que le voyage éclair de Monsieur DULLES à BONN a suivi cette défaite électorale. S'agissait-il pour le secrétaire d'Etat américain de donner à ADENAUER une marque de confiance qui rétablisse son prestige devant ses propres citoyens? On le pense volontiers en France. Et on conclut évidemment que décidément l'administration républicaine s'intéresse trop à l'Allemagne.

Si DULLES a été à BONN il n'a pas été à PARIS. Les Français ont fort mal pris la chose. Il semble que MENDES-FRANCE ait assez bien exprimé le sentiment à ce sujet de la plupart de ses compatriotes dans son discours du dimanche 19 à

plupart de ses compatriotes dans son discours du dimanche 19 à NEVERS. Le Président du Conseil Français a indiqué, on ne peut plus nettement, que dans cette affaire de réarmement allemand, la France entendait traiter sur un pied d'égalité avec tout le monde, y compris les Etats-Unis, et que cette prétention ne découlait pas de considérations sentimentales, mais tout simplement du fait que pratiquement et géographiquement parlant, il était impossible de faire quoi que ce soit dans ce domaine sans l'accord de la France. Par conséquent, cet accord doit être négocié et non pas imposé d'une quelconque façon. Il y a là une réponse à l'impolitesse de DULLES, mais aussi par étance que prédécesseure de MENDES ERANCE. une réponse aux prédécesseurs de MENDES-FRANCE, aux homes qui actuellement, avec l'aide de certains politiciens américains, font des efforts désespérés pour se débarrasser de lui.

MENDES-FRANCE a d'abord essayé de s'entendre avec eux. Comme des petits enfants vexés, ils ont préféré bouder et ma-noeuvrer contre lui dans la coulisse. Le temps de la conciliation semble maintenant passé. A NEVERS, le Président du Conseil s' st nettement présenté comme le successeur direct de la résistance. Il a parlé des espoirs de cette époque 44-45 où 'on croyait voir naître une nouvelle France et il a clairement laisser entendre que dix ans durant ces espoirs avaient été dé-cus sinon trahis. Ainsi l'on peut dire que la situation intérieure française se retrouve au centre du problème politique euro-péen. Ce n'est pas en effet un nouveau gouvernement qui est au pouvoir en France, mais un nouveau régime succédant à ce-lui que l'on a baptisé de "temps de l'immobilisme" ou plus crûment "temps du pourrissement". Ce régime n'a pas encore d'assises politiques solides et il est encore possible que ses adversaires l'étouffent. Savoir s'il survivra ou non est en tous cas capital, car il s'agit en somme de savoir si la France sera réellement présente (s'il survitb ou non dans une politique de construction européenne comprenant le réarmement atlemand. Si elle ne l'était pas, ce réarmement serait réellement catastro-

Ainsi PARIS est et restera au centre de l'intérêt diploma-tique. A moins qu'il ne se déplace à NEW-YORK, à l'O.N.U. par suite de nouvelles propositions soviétiques en matière de désarmement.

lci, l'on pense que cette perspective n'est pas impossible. Jean-Jacques LAMONTAGNE



RECEPTION CIVIQUE AU CHALET DE LA MONTAGNE

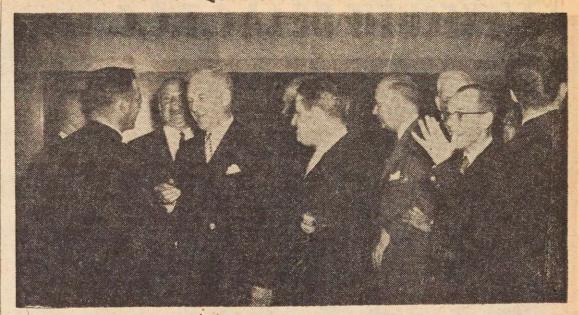


Photo prise lors de la réception offerte par la Cité de Montréal aux congressistes de la C.T.C.C. On remarque, de gauche à droite, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; M. J.-O. Asselin, président du Comité Exécutif de Montréal; M. Roméo Ethier, trésorier de la C.T.C.C.; M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal et M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Appel de M. Gaston Tessier:

Collaboration nécessaire sur le plan international

M. Gaston Tessier, président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétien, s'adressant aux congressistes de la C.T.C.C., a déclaré que la collaboration entre les organismes syndicaux est devenue nécessaire sur le plan interna-

"La rapidité des communications a-t-il dit, rend cette solidarité encore plus nécessaire. Les activités d'une catégorie professionnelle d'un pays ont des répercussions sur des organismes semblables dans d'autres parties du monde.

Le problème social qui est un problème de répartition des biens et des ressources existe non seulement entre les individus d'un même pays, mais aussi entre les pays eux-mêmes. Il existe des pays riches et des pays pauvres.

> Cours sur la coopération à Shawinigan

Une série de cours sur la coopération débutera, mercredi, le 29 septembre en la salle Plante, 1243, rue Giguère, paroisse du Christ-Roi à 7 h. 30 du soir. Ces cours comprendront un exposé des principes généraux de la coopération. De plus, on étudiera les différents secteurs où la coopération peut jouer un rôle pour l'assainissement de notre économie. Quelques cours traiteront de l'histoire de la coopération et de la législation. On s'attardera davantage à étudier les principes et les techniques qui régissent les coopératives d'habi-

Ces cours seront donnés par M. Raynald Drolet, sous les auspices de la Coopérative d'Habitation St-Georges. Tobs ceux qui s'intéresse à l'action sociale sont invités à suivre cette série de

Le conférencier a ajouté que dans certains pays les prix de revient de certains produits sont inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres pays parce que les salaires sont à un niveau très inférieur. Une concurrence injuste est ainsi faite aux pays plus développés au point de vue social.

Le conférencier a ajouté que le programme d'égaliser les conditions de travail dans le monde entier est à la base de l'Organisation internationale du travail.

peut vivre en vase clos et qu'il faut développer les relations internationales entre travailleurs.

M. Gaston Tessier a ensuite dit quelques mots de la CISC à laquelle la CTCC est affiliée.

plus ancienne organisation internationale du genre. Elle a été fondé en 1920, alors que les autres ont été fondées après la dernière guerre mondiale"

M. Tessier a ajouté que l'orga-nisation dont il est président a des filiales dans presque toutes les parties du monde.

Il a ajouté qu'une certaine col-laboration existait entre elle et la Confédération internationale des syndicats libres, que des pourparlers avaient été entrepris en vue d'en venir à un accord Il a ajouté qu'aucun pays ne entre les deux organisations. Il a indiqué que la CISC est prête à collaborer avec tout mouvement de bonne volonté.

> M. Tessier a ensuite indiqué brièvement l'o e u v re accomplie par la CISC.

D'après notre Service technique

NOTRE SYSTEME D'ARBITRAGE NE DONNE PAS SATISFACTION

Dans le rapport qu'il a présenté au Congrès de la CTCC, le Service technique, sous la signature de Mes Albert Côté, Jean-Paul Geoffroy et Pierre Vadeboncoeur, a mis en doute l'efficacité de notre système d'arbitrape.

Le Service technique en vient à se demander s'il ne serait pas utile d'examiner le système américain de l'arbitrage facul-

L'arbitrage dans sa forme actuelle pose de très graves pro-blèmes à la classe ouvrière. Ces problèmes sont si divers et si sérieux qu'ils nous amènent à mettre en doute la valeur de l'institution elle-même dans sa forme actuelle.

L'expérience de l'année écoulée, qui confirme en tous points celle des années passées nous amène à soulever, parmi beaucoup d'autres, les griefs suivants.

- 1 Il arrive généralement que la sentence arbitrale ne soit rendue que 5, 6 et même 9 mois après la nomination du pré-sident. Ces délais conditionnent d'une manière intolérable le droit de grève et en rendent souvent l'exercice complètement impossible. Ils contribuent fortement à miner le moral des syn-diqués et entraînent l'employé à des critiques contre son syn-dicat pourtant non responsable de la longueur excessive de ces procédures. Ils retardent la date à laquelle l'ouvrier touchera les gains obtenus et invitent à la rétroactivité mitigée quand ils ne sont occasion de sa supression totale.
- 2. La qualité de la très grande majorité des sentences témoigne d'ailleurs éloquemment du peu de valeur de l'institu-tion. Rares sont celles qui apportent quelque lumière ou des principes valables pour la solution des conflits indutriels.

Devant les multiples déficienses de l'institution arbitrale, nous croyons qu'il sersit utile d'examiner de plus près l'expé-rience américaine où l'arbitrage est facultatif.

HOMMAGES A M. ET MME GERARD PICARD



Les syndiqués de la C.T.C.C. ont profité de la réception civique au Chalet de la Montagne pour témoigner leur appréciation du n'ont pas encore atteint leur travail et dévouement de M. Gérard Picard à la cause du syndicalisme. On a présenté à Mme Picard une corbeille de fleurs et un magnifique bijou alors qu'on remettait à M. Picard un porte-plume avec lampe de travail et une bourse substantielle.

L'AFFILIATION OBLIGATOIRE A L'HOPITAL ST-JEAN-DE-DIEU

Un tribunal d'arbitrage sous la |

travail.
Cet arbitrage avait été institué
à la demande de l'Association
de s employés d'h ô p it a u x de
Montréal (CTCC) par suite du
refus des autorités de l'hôpital
St-Jean-de-Dieu d'appliquer la
clause de sécurité syndicale mentionnée dans le securation entre tionnée dans la convention entre

les parties.
L'article 11 de la convention stipulait en effet que tout nouvel employé doit, après trente jours de travail à l'hôpital, joindre les rangs du syndicat.

Mais comme la clause ne spéprésidence du juge Poisson vient de décider que l'affiliation d'un nouvel employé au syndicat est obligatoire, après trente jours de l'accident de la clause ne specifiait pas que cette affiliation était une condition d'emploi, ainsi que le prescrivait la convention précédente en parties, parties, parties parties, parties parties parties de la convention précédente en partie partie de la clause ne specifiait pas que cette affiliation était une condition d'emploi, ainsi que le prescrivait la convention précédente en procédente en procédente en procédente en procédente en précédente en procédente en précédente en précédente en précédente en précédente en procédente en

tion précédente entre les parties, la partie patronale refusait de forcer l'employé à entrer dans le syndicat sous peine de renvoi. Le tribunal d'arbitrage, dans un rapport majoritaire, l'arbitre patronal étant dissident, a donné raison au syndicat. Il a reconnu que l'affiliation d'un nouvel employé, était obligatoire après trente jours de travail tout comme un ancien employé, membre me un ancien employé, membre de l'Association au moment de la convention, doit demeurer membre de l'Association pour la durée de la convention, s'il reprend le travail avant son expiration.

JE M'APPELLE ANASTASIE

Vous ne trouvez pas que c'est un joli nom? Pourtant je suis une des Parques, une des divinités de l'enfer, maîtresses de la vie des hommes dont je coupe le fil à volonté. — On me représente toujours avec une paire de ciseaux.

Vous me connaissez bien, je suis la censure — Si dans les journaux, les revues, à la radio, à la télévision, vous n'êtes pas mis au courant de tout ce qui se passe dans les relations patronales-ouvrières, dans le monde des affaires et de la politique, c'est que moi, je suis là, Anastasie, et je coupe.

Quand un chef ouvrier vient présenter un texte aux jour-

Quand un chef ouvrier vient présenter un texte aux journaux ou aux postes de radio, je regarde le texte et, au nom
de la paix sociale, je me sert habilement de mes ciseaux.

Ceux que je ne puis pas atteindre en coupant le fil, je demande à ma soeur Araignée de s'en occuper. — Comme l'Araignée laisse la mouche se promener sur sa toile, puis lui tend
un piège. L'encercle et l'étouffe ainsi sour qui circuler le laise. un piège, l'encercle et l'étouffe, ainsi ceux qui signalent les abus de notre régime économique, on tresse autour d'eux une toile d'influence, on leur tend des pièges, on leur fait perdre leur réputation ou leur position et quand ils ne peuvent plus parler on crie bien fort: "Vive la liberté de parole! Vive la dé-

En U.R.S.S., il n'y a pas de véritable liberté d'expression parce que toutes les imprimeries et les postes de radio appartiennent à l'Etat — entre nous autres, aux chefs du parti com-muniste. Est-ce que de plus en plus nos démocraties ne s'orientent pas dans la même direction, sous la pression d'influences

A l'avant-dernier numéro de la Lettre sur le problème ouvrier — et il me semble que c'est à la fin de la Lettre parce que c'est très important et que cela doit rester gravé dans les consciences. NN. SS. les évêques revendiquent avec énergie la liberté de parole pour les apôtres sociaux: "Que les apôtres sociaux, prêtres et laïcs, redoublent de zèle! Nous revendi-quons pour eux la liberté de signaler les abus de notre régime économique, dans le respect de la vérité telle qu'ils la connais-sent après avoir utilisé tous les moyens d'informations dont ils peuvent disposer, la liberté aussi de proposer des remèdes aux maux dont souffre notre vie économique et sociale. Nous demandons aux journaux, aux revues, aux postes de radio, à tous les catholiques de soutenir ces apôtres sociaux, d'appuyer avec courage et fermeté les légitimes revendications des travailleurs et les idées sociales des patrons chrétiens". (No 203).

SEMAINE

DANS LE QUEBEC

75 p. 100 DES JEUNES SONT AU TRAVAIL AVANT L'AGE DE 15 ANS

43 p. 100 des jeunes quittent l'école avant 14 ans et 29.5 p. 100 ne vont pas plus loin que leur be année. — Les résultats d'une enquête conduite par la J.O.C. auprès de 621 garçons et 704 filles.

L'ouverture de la Semaine l'enquête, ont laissé l'école à 13 Nationale des Jeunes Travail- ans et moins et 55.4 p. 100 à 14 leurs a permis à la J.O.C. canadienne de dévoiler au grand public une situation angoissante: celle de l'entrée au travail en grand nombre de jeunes gens et jeunes filles qui 15ème année d'âge et n'ont pas poursuivi leurs études au delà de la sixième année.

Parlant devant les congressistes de la C.T.C.C., M. Jacques Cham-pagne, président national de la J. O.C., a cité quelques chiffres de O.C., a cité quelques chiffres de nature à faire réfléchir.

Ils quittent l'école

D'après les résultats de l'enquete conduite par la J.O.C., dans plus de 35 villes de la province de Québec, Moncton au Nouveau-Brunswick, et Cornwall en Ontario, 12.5 p. 100 des jeunes gens quittent la classe à 13 ans et moins tandis que 43 p. 100 quittent l'éco-le à 14 ans et moins. Les chiffres sont encore plus élevés chez les jeunes filles puisque 18.8 p. 100 sur les 704 qui ont fait le sujet de

Québec

Retraite pour les syndiquées

La section féminine du syndicat des Services Hospitaliers de Québec, annonce pour tous ses membres ou toute autre syndiquée inté-ressée, une retraite fermée qui se tiendra du 22 au 25 octobre, à la maison Notre-Dame du Cénacle, 615, St-Cyril, Québec. Cette retraite sera prêchée par le Gauthier, jésuite.



ans et moins.

29.5 p. 100 des 621 garçons interrogés ne sont pas allés plus loin que leur 6e année et 55 p. 100 pas plus loin que leur 7e an-

Pourquoi partent-ils?

Deux genres de réponses ont été enregistrées à cette question. 47.4 p. 100 des garçons et 67.6 p. 100 des filles quittent l'école afin d'aider leurs parents. 42.6 p. 100 des garoçns et 19.2 p. 100 des filles ont précisé qu'ils étaient dégoûtés de l'étude; par ailleurs, 8.9 p. 100 des filles ont attribué la fin de leurs études à des raisons de mauvaise santé. de mauvaise santé.

Où vont-ils?

Les résultats de l'enquête nous permettent de retracer ces jeunes sur le marché du travail. A noter que 74 p. 100 des jeunes garçons ont commencé à travailler à 15 ans et moins tandis que la proportion chez les filles est de 62.5 p.

he	Salaire bdomadaire	
3.5%		
20%		
19%	The second second second	1
4%	\$27.56	
3.5%		
	3.5% 20% 19% 4%	13.5% \$23.79 20% \$17.53 19% \$33.16 4% \$27.56

Les loisirs

Que font ces jeunes durant leurs heures de loisir? Quelles sont leurs fréquentations? Quelles sont leurs lectures? Autant de questions posées à l'enquête et auxquelles les jeunes gens et les jeunes fills interrogés ont répon-

La J.O.C. a raison de demander, l'occasion de la Semaine nationale des Jeunes Travailleurs, ce que seront ces jeunes gens et jeunes filles lorsqu'ils atteindront 20 ou 22 ans, à la veille de fonder

un foyer.

Aussi veut-elle intensifier son action auprès de ces jeunes, collaborer avec les parents, les éducateurs et les mouvements d'adultes intéressés à l'éducation de la jeunesse ainsi qu'avec les associations professionnelles.

Elle veut aussi entretenir des relations suivies avec l'école et particulièrement avec les écoles spécialisées: centres d'apprentis-sage et écoles d'arts et métiers. Enfin, la J.O.C. veut s'adresser aux autorités publiques, aux parents, à tous enfin et attirer leur attention sur les points suivants :
a) la fréquentation scolaire in-

suffisante, b) les revenus insuffisants de la

famille ouvrière: c) l'entrée au travail trop pré-

d) le pourcentage des jeunes

sans métier,

e) la fréquentation du cinéma,

Il est à remarquer que les li vreurs et les journaliers ont les plus bas salaires alors qu'ils représentent 53.5 p. 100 des jeunes gens au travail, tandis que 23.5 p. 100 des autres sont en chômanale et à l'établissement du jeune travailleur. f) les lectures,

Le Feuilleton des résolutions :

Le problème du chômage

Même si le problème du chômage n'a pu être étudié à fond par les congressistes par suite de l'ajournement du congrès de la CTCC samedi dernier, alors que l'ordre du jour n'était pas épuisé, il reste que le problème a été abordé à plusieurs reprises au cours du congrès et que les congressistes ont eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient de cette plaie du régime canitaliste.

Dans le rapport du Bureau Confédéral, M. Jean Marchand, notait "qu'une atmosphère d'insécurité enveloppe le pays et que "nous devons faire face aux problèmes aigus que pose le chômage.

L'adoption du rapport du comité du rapport du Bureau confédéral a aussi permis aux délégués d'aborder le problème et de "souhaiter que l'opinion publique de plus en plus éclairée forcera les législateurs et les tenants du régime économique actuel de rendre financièrement possible ce qui l'est physique-

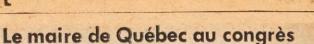
Parlant à l'issue des élections, Jean Marchand a déclaré "qu'il faut mobiliser l'opinion publique pour obtenir des gouvernements qu'ils fassent quelque chose pour régler ce pro-

Quelques délégués, dont Angelo Forte, président de la Fé-dération Nationale du Vêtement, ont suggéré que l'on tienne des assemblées publiques à travers toute la province afin de mobiliser l'opinion publique et si nécessaire, que l'on fasse une "marche sur Ottawa" pour éveiller l'attention des gouvernants sur le problème du chômage.

Par ailleurs, une résolution spécifique, présenté par la Fé-dération Nationale du Vêtement a reçu l'appui unanime du congrès. La résolution se lit comme suit: fn "Que des pressions soient faites auprès les gouverne-

ments féédral, provincial et municipaux pour que des travaux publics d'envergure soient entrepris pour enrayer : chômage;

"Que des pressions soient faites auprès des gouverneen ce qui concerne la canalisation du St-Lauront dans les li-mites de la province de Quépec de façon à ce que les travail-leurs embauchés soient des résidents actuels de la province de



Montr



De passage à Montréal, Son Honneur le maire de Québec, l'hon. Wilfrid Hamel, est venu saluer les congressistes et manifester son désir de coopération.

Les délibérations du 33e Congrès de la C.T.C.C. se sont déroulées dans la salle du Centre d'Apprentissage des Métiers de la Construction de Montréal. Ci-dessus une partie des délégués lors des discussions sur l'orientation politique.

Dans la construction

Industrie prospère: Salaires insuffisants

La grève que poursuivent actuellement 5,000 plombiers de Monrtéal pour obtenir de meilleurs salaires a permis aux pa-trons et aux publicistes payés par eux de crier bien fort que "les salaires payés dans l'industrie de la plomberie et du chauf fage se comparent favorablement à ceux payés dans toutes les autres industries et professions", selon les termes mêmes d'un placard publicitaire publié cette semaine dans les journaux lo-

Ce bobard trouve écho auprès d'autres gens, dont nous ne voulons pas suspecter les intentions ni le désintéressement, mais qui, comme par hasard, ne sont pas les derniers à mettre le prix fort quand leurs services sont requis.

La semaine dernière, un architecte, M. Joseph Sawyer, parlant à Montréal, au dîner annuel des anciens présidents de l'Association des architectes de la province, y est allé d'une charge à fond contre les ouvriers de la construction, les accu-sant de réclamer aujourd'hui, pour une heure de travail, une somme que l'on recevait à peine pour une journée de travail, au début du siècle.

En veine de démolissement, l'architecte Sawyer a aussi cri-tiqué les ouvriers de la construction qui ne donnent plus de rendement, qui ne posent que 400 briques par jour et accroissent les frais de la construction.

Mais la réalité est tout autre, selon un document publié par la Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâti-ment et des Matériaux de Construction du Canada, dans le numéro souvenir du dernier Congrès de la CTCC.

Une études des statistiques fédérales sur notre industrie pour les dernières années indique que cette élévation est due en grande partie à la majoration des prix des matériaux, mais surtout aux profits plus substantiels des entrepreneurs.

Les rapports sur la construction au Canada et dans la province de Québec publiés par le Bureau Fédéral de la Statistique nous permettent de constater que le pourcentage des ma-tériaux dans le prix total de la construction de 50.8 p. 100 qu'il était en 1939 est monté à 52.4 pour 100 en 1953; pendant la même période, les profits et frais généraux des entrepreneurs partaient de 8.1 p. 100 pour s'élever à 14.36 p. 100.

"Par ailleurs, les salaires et traitements représentaient en 1939, 41. p. 100 du coût total pour tomber à 33.6 p. 100 en 1953. Et ainsi la rémunération du travail n'a fait que tirer de l'arrière en dépit des augmentations obtenus, l'œvrier n'ayant pu conserver sa part dans chacun des dollars dépensés dans la construction.

Le documentaire en question détruit aussi d'une seule phase l'argument de ceux qui prétendent que le rendement par heure-homme diminue dans la construction:

"Les chiffres qui précèdent nous permettent également de réfuter une autre affirmation gratuite du patronat, lequel publie que le rendement par homme-heure diminue dans-la construction. N'est-il pas plus juste de prétendre, au contraire, que la diminution du coût de la main-d'oeuvre dans la construction a été inversement proportionnel au rendement crois-sant de l'ouvrier sur le chantier?

"D'autres statistiques confirment nos prétentions. De mois en mois, le temps moyen mis à la construction des habitations

Lorsque nous constatons des diminutions de 13.5, 15.7 et même de 21.4 p. 100 en regard de l'année précédente pour le temps donné à la construction des unités de logements terminées, sans nier l'action possible des autres causes, il est difficile d'ignorer la grande part fournie par le facteur travail".

Congrès des Coopératives, les 7, 8 et 9 octobre

Le prochain congrès général annuel des coopératives de la Province se tiendra à Québec, en l'immeuble des Syndicats catho-liques, les 7, 8 et 9 octobre. C'est ce que vient de nous annoncer M. Léo Bérubé, secrétaire géné-ral du Conseil de la Coopération du Ouébec.

du Québec. Les assises de cette année au-ront pour thème: "Les coopératives face aux problèmes de l'heure". Les discussions vise-ront à déterminer quels sont les problèmes principaux que l'évolution économique pose présen-tement à chacun des types de coopératives en opération chez nous. Elles tendront ensuite à découvrir les meilleurs moyens à prendre pour que les institutions coopératives s'adaptent aux besoins nouveaux engendrés par la situation qui prévaut en 1954 ou qui prévaudra d'ici quelques an-

Sauf une ou deux séances proprement administratives — car le congrès coincide avec l'assemblée générale annuelle du Con-seil de la Coopération — toutes les autres seront consacrées à l'é-tude des questions qui se ratta-chent au thème de ces importan-

tes assises. Environ 450 coopératives de toutes les catégories — mutuel-les-vie et incendie, coopératives agricoles, caisses populaires, co-opératives de consommation, coopératives d'habitation, syndicats operatives d'habitation, syndicats de pêcheurs, coopératives d'électricité, chantiers coopératifs, etc.
— enverront des délégués à ce congrès, a u q u el participeront également des représentants des diverses institutions qui s'occupent d'éducation ou de propagande coopérative



Organe officiel de la Cont. des Tra vailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur GERARD PELLETIER Administrateur : MARCEL ETHIER Rédacteur en chef ANDRE ROY

Publiciste ROGER McGINNIS Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701 Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Tra-vailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerle Populaire Limitée. 434 Notre-Dame est. Montréal Autorisé comme envol postal de la deuxième classe.

TIMPRIMEURS ALLIES Ministre des Postes Ottawa Le Maire de Québec :

LES SYNDICATS, UNE FORCE MONTANTE QUI ASSURE L'ORDRE

Hamel a rendu visite aux congressistes de la C.T.C.C. en société en travaillant à l'inscompagnie de plusieurs éche-vins de cette ville, dont M. Joseph Conseiller, échevin de M. Picard, président de la Québec et membre d'un syn-C.T.C.C. a remercié les visi-

Dans la courte allocution qu'il a prononcé devant les reux de constater que le maicongressistes, M. Hamel a déclaré que le mouvement syn- titution et qu'il est désireux dical est tellement important de collaborer avec lui, souligne qu'il est nécessaire de colla-1 M. Picard.

Son Honneur le maire de la borer avec lui. Les syndicats, ville de Québec, l'hon. Wilfrid dit-il sont une force montante qui assure l'ordre dans la tauration de la justice dans le monde du travail.

dicat affilié à la C.T.C.C., MM. Jules Morency, Damase Blais et Jean-Marie Lafleur.

C.T.C.C. a remercie les visi-teurs et tout particulière-ment M. Hamel de ses paro-de confiance à l'égard du syndicalisme. Nous sommes heure de Québec reconnaît le syndicalisme comme une ins-

LE CONGRES par l'Actie

Au cours du fructueux congrès qu'elle vient de tenir & Montréal, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a précisé son attitude sur nombre de questions brû-

lantes, entre autres celle de l'action politique.

La résolution adoptée à ce sujet est le résultat d'un compromis. Il ne faut pas s'effrayer de ce qu'au sein du syndicalisme catholique comme de tout autre mouvement, diverses tendances s'expriment quand il s'agit de faire un choix non pas entre des positions doctrinales ou des objections généraux, mais entre des méthodes d'action. généraux, mais entre des méthodes d'action. Il serait même anormal et mortellement ennuyeux que tout le monde pensât d'emblée la même chose sur tous les problèmes de stratégie ou de tactique. On ne voit pas quelle pourrait être alors l'utilité de congrès comme celui-ci.

Suivant leur tempérament, leurs goûts et leurs aptitudes particulières, les uns se montrent impatients à se lancer dans la mélée pendant que d'autres font appel à la modération et à la prudence. Ce qu'il faut retenir, ce n'est pas tant ce qui a été dit dans les cinquante discours prononcés sur l'action politique que la résolution qui en est la résultante et qui représente la volonté démocratiquement exprimée par la très grande majorité des congressistes.

Cette résolution exclut carrément la création d'un parti ouvrier et l'affiliation de la C.T.C.C. à un groupement politique quelconque. Voilà une attitude très sage. Elle rejette tout ce qui pourrait conduire à une lutte de classes au détriment du bien commun. Elle écarte aussi toute action étroitement partisane, qui serait pour le mouvement un principe de division, et partant, de faiblesse.

Elle recommande cependant d'intensifier parmi les tra-vailleurs l'éducation politique, si essentielle au bon fonction-nement d'une démocratie. Elle demande aussi à la C.T.C.C. et à ses corps affiliés d'intervenir résolument auprès des pouvoirs publics "pour faire connaître les aspirations légitimes des traailleurs et obtenir une législation appropriée et conforme au bien commun". Il est certain que le syndicalisme catholique en particulier, a non seulement le droit, mais le devoir d'in-fluencer notre législation en faveur des classes les moins favorisées, sans jamais perdre de vue le bien commun qui est l'objet propre de toute action politique.

La résolution préconise encore "la rencontre sur le plan local de tous les groupements intéressés à entreprendre une



Au nom du Comité de la souscription organisée chez les syndiqués pour marquer leur appréciation à M. Gérard Picard, M. Yvan Legault remet au héros de la fête un porte-plume et



Sur la grande banderole de la tribune de la salle du Congrès, on pouvait lire ces phrases qui résument la politique de la C.T.C.C. relativement à l'emploi : "DANS UN PAYS PROSPERE, une lampe de travail, lors de la manifestation au Chalet de la LE CHOMAGE EST UN SCANDALE". "LA C.T.C.C. PROCLAME LE DROIT AU TRAVAIL ET RECLAME UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI".

Le congrès en faveur de L'ACTION POLITIQUE

REGIME IMPITOYABLE POUR LES VIEUX TRAVAILLEURS

Le régime économique se montre impitoyable pour les tra-vailleurs qui commencent à prendre de l'âge, surtout quand-nous traversons une période de régression économique et que les travailleurs sont nombreux à s'offrir sur le marché du tra-

C'est la constatation qui se dégage du rapport du Service Technique de la CTCC, présenté mardi dernier devant les membres du congrès.

bres du congrès.

Survient une période de régression économique, explique le rapport, les employeurs préfèrent garder des jeunes travailleurs, plus qualifiés, munis d'une culture technique plus étendue et mettre à pied ceux qui ont été à leur emploi depuis un plus grand nombre d'ennées.

Dans les entreprises où il n'y a pas de convention collection.

Dans les entreprises ou il n'y a pas de convention collec-tive ou lorsque les conventions ne prévoient pas que seule l'an-cienneté stricte s'applique dans les cas de mises à pied, les employeurs congédient les plus âgés et gardent les plus jeunes. La tâche des négociateurs sera donc, d'après le Service, de travailler à protéger efficacement le droit d'ancienneté et celle des syndicats sera de soutenir les luttes nécessaires, sans cela, les travailleurs d'âge mûr, seront remplacés par de nou-

son opposition à la créacation et de l'action politique tout en maintenant tion d'un parti politique ouvrier et à l'affiliation de la CTCC à un parti poli-

Cette décision a été prise vendredi avant-midi, à la suite d'une discussion qui durait depuis deux jours et au cours de laquelle, 54 orateurs ont fait valoir le pour le contre de la recommandation du Comité d'Action politi-

L'action politique un moyen

Tout en reconnaissant que la fin première du syndica-lisme, c'est la défense des intérêts économiques, sociaux et moraux des travailleurs par l'organisation de syndicats, la négociation de conventions collectives, les délégués ont convenu, avec le rapport du comité que l'éducation et l'action politiques sont des moyens pour atteindre la fin première du syndicalisme.

En conséquence, le congrès a décidé d'accepter les recommandations du Comité et d'entreprendre une campagne d'éducation et d'action politiques visant à amener les travailleurs à penser et à agir sur le plan politique en fonction de leurs intérêts professionnels et du bien commun.

Faire l'éducation

Le congrès a aussi autorisé l'Exécutif de la C.T.C.C. à engager un permanent qui sera sous l'autorité de l'Exécutif de la C.T.C.C. et dont la mission sera de faire l'éducation politique des syndiqués dans toute la province. Il est entendu que ce permanent ne fera pas d'action politique mais que ce seront les centres intéressés à se lancer dans l'action qui devront prendre les initiatives nécessaires.

De plus, avant de se lancer dans l'action politique, les organisations locales devront attendre que cette action politique réponde à un désir manifeste d'un groupe important | vement.

Le congrès de la CTCC de citoyens, qu'elle ne nuise ne soit pas contraire à la poa décidé de faire de l'édu- pas aux moyens essentiels du litique générale du mouvemouvement syndical et qu'elle ment.

Texte du rapport du Comité d'Action politique

Voici le texte du rapport du Comité d'Action politique, tel qu'il a été approuvé par le vote majoritaire des congressistes, avec les amendements et sous-amendements qui y ont été apportés:

Le Comité réaffirme:

1.—Que la fin première du syndicalisme, c'est la défense des intérêts professionnels, sociaux, économiques et moraux

2.—Que l'action politique est un moyen à la disposition des syndiqués pour atteindre cette fin.

Pour réaliser la fin première du syndicalisme, les syndiqués doivent avoir comme première préoccupation, l'organisation des syndicats, la négociation de conventions collec-tives, et de décrets et l'éducation des membres.

Mais comme la politique a une influence immédiate sur les intérêts professionnels, sociaux et économiques des ou-

Et que notre fin première est précisément la défense des intérêts professionnels, sociaux et économiques,

L'éducation et l'action politique deviennent un des moyens nécessaires pour atteindre cette fin.

Le comité est d'avis qu'il faut intensifier:

(1) L'éducation politique en se servant d'exemples concrets et adaptés aux milieux en cause;

(2) L'intervention de la C.T.C.C. et de ses corps affiliés auprès des pouvoirs publics pour faire connaître les aspirations légitimes des travailleurs et obtenir une législation appropriée et conforme au bien commun;

(3) La publicité afin d'éclairer l'opinion publique sur les raisons qui poussent la C.T.C.C. à s'intéresser à la politique et sur les modalités de cette action.

De plus le comité croit que le mouvement doit entreprendre une campagne d'éducation et d'action politiques visant à amener les travailleurs à penser et à agir sur le plan politique en fonction de leurs intérêts professionnels et de bien commun.

Cette action politique exclut (1) la création d'un parti politique ouvrier; (2) l'affiliation de la C.T.C.C. à un parti politique.

Les moyens

· Cette éducation et cette action politique nécessitent

- (1) La nomination d'un permanent dont le salaire et les dépenses émargent au budget de la C.T.C.C., libéré exclusivement pour l'éducation politique dans toute la province. Ce libéré agira sous l'autorité de l'Exécutif de la C.T.C.C. qui devra le nommer d'ici la fin de décembre 1954;
- (2) La rencontre sur le plan local des membres de tous les groupements intéressés à entreprendre une action politique orientée vers l'élection, là où il sera opportun, de candidats soucieux du bien commun;
- L'élaboration des points de vue généraux du mouvement en vue de les inclure dans les programmes politiques

Qu'avant de se lancer dans l'action politique, il faudra bien voir à ce que cette action

a) soit possible, opportune, jugée efficace et que l'édu-cation préalable ait été faite suffisamment pour que la nécessité d'une action politique réponde à un désir manifeste

d'un groupe important de citoyens; b) Ne nuise pas aux moyens essentiels: organisation, négociation et éducation;

c) Ne soit pas contraire à la politique générale du mou-

DE LA CTCC Catholique

action politique orientée vers l'élection, là où il sera apportun, de candidats soucieux du bien commun". Si nous comprenons bien le sens de ce paragraphe, il s'agit ici d'initiatives plus directes et plus précises, sur le terrain électoral, mais limitées à des cas particuliers et entreprises avec le concours d'autres groupements également intéressés au progrès social. Encore ici apparaît le souci d'éviter que nos luttes politiques ne dégénèrent en conflits d'intérêts particuliiers et n'opposent une classe à une autre au détriment du bien commun et de la paix sociale. sociale.

Le texte ajoute d'ailleurs "qu'avant de se lancer dans l'action politique, il faudra bien voir à ce que cette action soit possible, opportune, jugée efficace et que l'éducation préalable ait été faite suffisamment pour que la nécessité d'une action politique réponde à un désir manifeste d'un groupe important de citoyens; qu'elle ne nuise pas aux moyens essentiels: organisation, négociation et éducation; qu'elle ne soit pas contraire la politique générale du mouvement." Conditions qui constituent autant d'appels à la réserve et à la sagesse.

Au cours du même congrès, la C.T.C.C. a précisé avec beaucoup de force son attitude sur le problème fiscal. La résolution affirme que les provinces ont droit à des sources de revenus suffisantes pour leur permettre de remplir le rôle qui leur a été dévolu par la constitution; proteste contre la discrimination fiscale dont sont présentement victimes les citoyens de la province de Québec et demande que le gouvernement central accepte de déduire l'impôt provincial ou qu'il en vienne à une entente avec le gouvernement de Québec.

D'autres problèmes comme ceux du chômage et de l'immigration, n'ont pas manqué de retenir l'attention des délégués. Les discussions ont été vivantes, ce qui dénote chez les travailleurs chrétiens une conscience très vive de leurs responsabilités. Il n'est pas toujours facile de faire l'unanimité quand il s'agit d'appliquer les principes à des cas concrets. Mais l'esprit qui a dominé le congrès est celui-là même que M. Gérard Picard, réélu pour un autre terme président général de la C.T.C.C., lui avait insufflé en déclarant lors de la séance d'ouverture qu'en dépit de ses incidences économiques ou politiques la question sociale est avant tout une question morale.

Charles PELLETIER

Les échos du Congrès NOS de la C.T.C.C.

Depuis deux mois, nous ne parlons que du congrès. En voici les derniers échos, avant de revenir à une page féminine qui soit vraiment une page féminine, c'est-à-dire un peu sérieuse, un peu badine, très préoccupée de nos maris, de nos enfants, de nos maisons.

Les femmes qui ont suivi le congrès ont eu une semaine sociale bien remplie: réception au chalet, visite de Montréal, réception au Jardin Botanique et visite des usines Catelli,

qui a remplacé la visite du port.

Mais plusieurs d'entre elles ont surpris leurs maris, et se sont surprises elles-mêmes, en s'intéressant de près aux délibérations importantes du congrès. Quelques-unes étaient aussi assidues que les congressistes: de 9 heures à midi, de 2 heures à 5 heures, à entendre les discussions, les interpellations, les points d'ordre, les questions de privilège. Si elles n'ont appris que cela, elles ont au moins appris que les syndiqués connaissent la procédure et l'appliquent aussi bien

qu'au parlement.

Quelques-unes de nos visiteuses nous ont donné leurs impressions: Mme Robert Tremblay, de Montauban, épouse du président du syndicat national des mines de Montauban, assistant au congrès pour la première fois, Mme Jean-Robert Ouellet, épouse de l'agent d'affaires du conseil central de Shawinigan, l'un des vice-président élus au congrès, qui assiste aux assises annuelles de la C.T.C.C. depuis plusieurs années, et Mme Paul Désaulniers, épouse du secrétaire du syndicat des produits chimiques à Shawinigan, qui en est aussi à son premier congrès, ont suivi les délibérations chaque fois qu'il n'y avait pas de sortie organisée. Elles ont trouvé les discussions parfois trop étirées, mais quand même intéressantes. Si elles étaient à la place des délégués, elles prendraient soin d'apprendre les différents trucs de procédure avant de se présenter devant le congrès.

Mme Jos Lamothe, dont le mari est trésorier du syndicat des produits chimiques à Shawinigan, se promet bien de revenir une autre année. Son mari l'avait avertie qu'elle en aurait assez d'une journée, mais elle a trouvé les discussions assez intéressantes pour regretter d'avoir consacré

quelques avant-midi au repos.

Mme Joseph Leroux, dont le mari fait partie du syndicat des employés municipaux à Sherbrooke, suit le congrès depuis 8 ou 9 ans. Elle a trouvé que les congressistes ont discuté des sujets jamais traités auparavant et que cela rendait les délibérations plus intéressantes pour les épouses. Mme E. Bombardier, dont le mari est président du même syndicat, vient au congrès pour la 2e fois. Elle trouve les délibérations longues, mais "il faut bien que chacun donne son idée".

Forum avec Jeanne Sauvé

Le dernier jour du congrès, samedi après-midi, une quinzaine de femmes ont rencontré Mme Jeanne Sauvé, qu'elles connaissent déjà par la radio et la télévision, et qui est l'épouse de Maurice Sauvé, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie.

Mme Sauvé a parlé des efforts de compréhension que doit déployer l'épouse dont le mari consacre beaucoup de temps aux syndicats. Elle a parlé des difficultés que rencontre la famille de ces "dévoués", mais aussi des avantages

que le syndicalisme apporte au mari et à la famille.

Mme Marthe Legault, épouse d'Ivan Legault, agent
d'affaires du syndicat de Dupuis et Frères, a dirigé un forum bien vivant où les femmes de syndiqués ont révélé les petits secrets qui leur ont permis d'accepter la vie de leur mari et de la partager.

Une femme serait libérée

qui intéresse plus particulièrement les 15,000 syndiquées de la C.T.C.C. fut adoptée par le Congrès Cette résolution de la constitution de la constitucion de la constitution de la cons grès. Cette résolution demandait au Congrès d'approuver qu'une femme syndiquée soit libérée afin de s'occuper plus particulièrement des problèmes des travailleuses dans l'industrie, faire des enquêtes sur le problème des enfants au travail etc. Elle demandait aussi d'augmenter le nombre de femmes siégeant au Comité du Travail travailleurs. Féminin afin que les différentes

Une résolution présentée par industries soient représentées sur le Comité du Travail Féminin et ce comité. L arésolution fut adopce comité. L arésolution fut adop-tée telle quelle laissant à l'exécutif le choix de personnes.

Souhaitons que l'adoption d'une telle résolution, par le Cou-grès, donne dans le cours de l'année des résultats fructueux, car personne ne met en doute que la femme au travail pose un pro-blème qui mérite d'être étudié et qu'une action concertée doit être faite pour aider la femme à trou-ver sa place dans le monde des

Il n'y a rien comme les enfants pour nous faire mentir. Je venais à peine de parler de nous débarrasser de notre jeune chien parce que ma fille de deux ans en avait une peur hystérique, que j'ai commencé à parler de m'en débarrasser pour sa propre sécurité. Finalement il est encore avec nous, et c'est lui qui se sauve à l'approche d'Anne.

vantais aussi à mes Je me deux voisines qui ont des gars du même âge, que ma fille était bien plus douce et docile. Allezy voir! On n'entend plus que des "non" à la journée, ou bien elle ne dit rien et n'écoute pas. J'essaierai de compter, un beau matin, combien de fois il faut lui dire de mettre sa culotte.

Et les mauvais coups! Je montre à mon mari une bouteille de détergent liquide dont j'avais commencé à me servir le matin même, et qui était entiè-rement vidée. "Tu en as lavé de la vaisselle!" "Mais non, c'est Anne qui a versé toute la bouteille sur des chaussettes que j'avais laissé tremper. Lais-se-moi te dire que j'en ai rincé des chaussettes!"

Elle est toujours autour pour "aider". Elle veut bien flacotter dans l'eau de vaisselle, mais quand il s'agit de prendre sa va-drouille et de faire comme maman, elle se fatigue bien vite. Elle vient de me casser ma belle grande tasse à mesurer en C'est cette journée là pyrex. que moi j'ai cassé une ampoule électrique et un verre...

Nous essayons de faire marcher toute seule la patite soeur de 11 mois. C'est beaucoup d'attentions qui ne sont pas destinées à mademoiselle Anne. La voilà qui se jette dans nos bras, coupant le passage du bébé qui n'a qu'à se laisser tomber sur son moyen ordinaire de locomo-

Mais elle a beaucoup d'attentions pour sa petite soeur. Sur-tout à l'heure du goûter. "Maman, Hélène veut un biscuit". Je ne suis pas encore sûre qu'Hélène profite d'un biscuit entier quand Anne arrive avec les deux qu'elle agreçus.

* * *

Chez un couple de nos amis, la petite Marie vient d'avoir la petite Marie vient d'avoir quatre ans. Cela la préoccupe beaucoup de savoir si sa mère vieillit aussi, d'une journée à l'autre. Maintenant, elle est assez vieille pour abandonner l'idée qu'un jour elle sera grande et sa mère petite, et qu'elle pourra lui remettre quelquesunes des corrections qu'elle a

recues. L'autre jour Marie se préparait à se rendre en visite chez des amis de ses parents. "S'ils me donnent quelque chose, ditme connent queique chose, dir-elle à sa mère, je dirai "merci beaucoup". Mais s'ils ne me donnent rien, qu'est-ce que je fais?" Ayant réfléchi, elle trou-ve la solution: "Je dirai, "non merci i n'en veux pas" VAIIY

Comment voulez-vous n'aime pas ça, ces petits-là?

Jeanne DANSEREAU

Ste-Agathe

Construction,

Tous les officiers dont les noms suivent ont été réélus:

Président. M. Ernest Lortie; vice-président. M. Emile L'Allier; secrétaire-trésorier, M. Emile Godin; secrétaire-financier, M. Ror Doré; secrétaire-archiviste, Julien Rossignol; secrétairecorrespondant, M. Germain Ville-

Le président de la Fédération du Bâtiment, M. William Léger, présidait les élections.

L'opinion des délégués

Les déléguées féminines représentantes de nombreux centres étaient au nombre de 27 au Congrès. Nous avons pensé demander chacunes leurs impressions sur les délibérations auxquelles elles

ont assisté.

Mile Bernachez, déléguée du yndicat des Services Hospitaliers de Québec, nous confia; "D'après le nombre d'orateurs qui ont pris la parole durant le Congrès, je constate que l'élément masculin s'intéresse profondemment à la marche de la C.T.C.C. Si l'on peut dire que ceci indique un progrès véritable résultant des sessions d'étude, je ne puis constater la même chose chez l'élément féminin. Je trouve qu'il aurait lieu de songer très sérieusement à éduquer socialement et syndicalement les syndiquées, dans l'intérêt général de notre mouvement." C'est le 10e Congrès de la C.T.C.C. auquel assistait cette déléguée.

assistait cette déléguée.

M'lle Caron, représentante du syndicat de l'imprimerie de Québec, nous dit; "J'ai déjà assisté à deux autres Congrès de la C.T.C.C. comme déléguée fraternel, celui-ci est le premier auquel je participe comme déléguée officiel. Je trouve que les délégués ont pris une part active aux délibérations du Congrès et c'est là une excellente occasion pour les travailleurs de prendre conscience. Pour ma part, invarente conscience que les défendre la cause des trapars plus convaincue que jamais de défendre la cause des tra-

Déléguée des hôpitaux de Québec, Mlle Cyr souligne; "En suivant les délibérations du Congrès de la C.T.C.C. pour la 5e fois, j'ai constaté chez tous les membres qui ont pris la parole une conscien-ce très nette des problèmes que la société a à envisager présente-ment et une volonté de plus en plus ferme de tenter de les règler. Je considère que l'élément féminin a sa part à faire dans ce domai-ne, si petite soit elle, et je crois qu'une éducation pourrait être faite pour renforcer les rangs des militantes syndiquées."

Une autre déléguée nous exprimait son opinion en regrettant que si peu de femmes déléguée prennent la parole aux délibéra-tions. "Pourtant elles ont quelques chose à dire, mais les hommes sont si nombreux et le programme si chargée qu'elles craignent d'être un poids dans la discussion."

Et, une autre faisait remarquer que plusieurs industries qui ont une main d'oeuvre féminine et syndiquée n'étaient pas représentées au Congrès. C'est à son avis un tort, car le Congrès est non seulement une école de renseignement mais d'enseignement et tous les syndicats devraient se faire un point d'honneur d'envoyer une représentante qui pourrait ensuite travailler dans la ligne de pensité de mouvement.

Ce que les femmes veulent

qui au cours de l'année ont effleuré très souvent les rédactrices de la page féminine, à savoir si la page "Travail et Foyer" rendait vraiment service aux foyers syndiqués. Les nombreux échanges durant cette semaine de Congrès, tant avec les délégués féminins et masculins qu'avec les épouses de syndiqués, sont une preuve concluante que la page est lue et appréciée et aussi nous ont démontré la nécessité qu'une telle page vive et se développe.

Durant l'année un nombre

Le Congrès qui vient de se minime de personnes se donterminer aura quelque peu nent la peine d'écrire pour dissipé les nombreux doutes exprimer une opinion, donner une critique, ou encore faire des suggestions. Et, c'est là, chose regrettable, car il est très difficile de savoir, alors, l'avis de nos lecteurs et lectrices.

Un contact de personne à personne facilite cet échange. Et, la semaine du Congrès aura été des plus instructives sur ce point.

Que les abonnés n'attendent pas le prochain Congrès pour nous exprimer ce qu'ils pensent. Car, alors nos doutes reviendraient

René G.

Cours de chapellerie

Conseil sont heureuses de faire part aux dames et jeunes filles intéressées qu'elles seront en mesure de leur offrir les deux séries de cours suivants au début du mois d'octobre:

CHAPEAUX: Centre Social

L'es Socurs Notre-Dame du Bon soirée et mardis et jeudis après-midi, à compter du 4 octobre.

Centre Riballier des Isles, 4281 avenue Western, WI 0152 les mercredis en après-midi et en soirée, à compter du 6 octobre.

CHAPEAUX: Centre Social

L'es Socurs Notre-Dame du Bon soirée et mardis et jeudis après-midi, à compter du 4 octobre.

Centre Riballier des Isles, 4281 avenue Western, WI 0152 les mercredis en après-midi et en soirée, à compter du 6 octobre.

Celles qui désirent participer à l'un ou l'autre de ce s cours sont priées de s'inscrire au plus de compter du 6 octobre.

Ste-Brigide, 1589 rue Maisonneu-sont priées de s'inscrire au plus ve, CHerrier 1791 les lundis en tôt.

Les Soeurs Notre-Dame du Bon soirée et mardis et jeudis après-

Sillery

\$4. à \$8. de plus aux employés municipaux

res seront accordées aux em- térieurs. ployés municipaux de Sillery selon les stipulations de la sentence arbitrale qui vient d'être rendue dans le diffé-rend entre la Cité de Sillery et le Syndicat catholique des Mercredi le 8 septembre ont eu lieu à Ste-Agathe des Monts les élections du syndicat de la augmentation de salaires de augmentation de salaires de \$4 à \$8 par semaine, pour les employés payés à la semaine. Elle prévoit également une augmentation de 20 cents l'heure, pour les employés manuels payés à l'heure.

La sentence rendue stipule, entre autres choses, que la semaine de travail sera de 35 heures et demie pour le personnel du bureau et de 47 Pratte.

Des augmentations de salai- | heures pour les employés ex-

Selon encore les termes de la sentence, la nouvelle convention collective de travail couvrira la période du 1er mai 1954 au 30 avril. 1956.

Le tribunal d'arbitrage, qui a rendu cette sentence, se compose de M. le juge Achille Pettigrew, président; de M. Arthur Matteau, arbitre patronal, et de M. René Bélanger, arbitre syndical.

Dans ce litige, Me Pierre Letarte et Me Claude Lavery occupaient pour la Cité de Sillery. Le Syndicat catholique des Employés municipaux était représenté par Me Yves

L'ACTUALITÉ! dans les

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Dernière heure :

Au moment où nous allons sous presse nous apprenons que le tribunal d'arbitrage vient de convoquer les parties pour deux séances d'arbitrage soit la première le 12 octobre et la deuxième le 13 octobre. Les deux séances débuteront à 2 h. 30 p.m. L'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers sera représentée par MM. Guy Desaulniers, Jean-Paul Geoffroy et S. Ted Payne.

rendons compte que plusieurs de ces avis ont été enlevés des ta-bleaux par certains individus en mal de destruction. Nous nous de-mandons pourquoi???

Plusieurs nous demandent pour-quoi le plan d'assurance-santé de la Vickers est une condition d'emploi requise par la compagnie. Un nouveau plan d'assurance accepté par la majorité de employée recevait certainement leur faveur.

ment sur la rue Notre-Dame est en voie d'être terminé, ce qui fera certainement l'affaire des certainement l'affaire des em-ployés aux prises avec le, problème du stationnement chaque jour.

En différends endroits de l'usi-ne, la compagnie a placé des ta-bleaux où l'on peut annoncer les assemblées de l'Union. Nous nous ont perdues devraient faire un ont perdues devraient faire un rapport immédiatement à la compagnie.

La réunion du Comité des griefs qui eut lieu lundi le 20 septembre s'est terminée par la conclusion d'une entente favorable aux deux

Les membres du Comité exécutif de l'Union ont figuré sur les deux réseaux de télévision CBMT et CBFT, dimanche soir dernier

rement sur le réseau et fit mention de la procédure des griefs, de la marche des négociations d'une convention collective et d'autres On demande aux membres de activités intéressant les membres toujours porter leur carte d'iden- de syndicats et le public.

Les instituteurs, mal payés

OTTAWA — POC — En dépit du fait que les salaires des instituteurs ont plus que doublé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un porte-parole de la Fédération canadienne des instituteurs a déclaré que les barèmes sont encore trop bas. Le secrétaire de cet organisme, M. George-C. Crosbery a fait cette déclaration à la suite de la publication d'un rapport du Bureau fédéral de la statistique. Les plus hauts salaires payés aux Instituteurs canadiens sont versés par la Commission scolaire de Toronto où pour l'année 1953 la moyenne a été de \$4,767. pour les hommes et de \$3,733. pour les femmes.

Est-il Lesoin d'ajouter qu'il n'est pas surprenant que les jeunes Canadiens se désintéressent de plus en plus de l'ensei-gnement et qu'il faille aller chercher des instituteurs en Grande-Bretagne et dans d'autres pays pour répondre à nos besoins.

Montréal

Fin probable de la grève des plombiers

employeurs sont parvenus mercre-di à un accord provisoire sur leur

di à un accord provisoire sur leur conflit de salaires, a ucours d'une réunion qui s'est tenue en présence du sous-ministre provincial du Travail, M. Gérard Tremblay, et qui a durée trois heures et demie.

28 deux parties ont remis à pus tard la signature d'un nouveau contrat collectif, jusqu'à ce que les termes de l'accord, qui comprendrait une "légère" augmentation aient été soumis aux membres de l'Union internationale des plombiers et appareilleurs le des plombiers et appareilleurs à vapeur (FAT) et du Syndicat national des plombiers (CTCC), ainsi qu'à leurs employeurs.

Los syndicats avaient décidé, il a dix-sept jours, la cessation du aux membres intéressés. travail pour appuyer leurs reven-dications de salaires, ce qui avait pratiquement arrêté les travaux 5,000 travailleurs.

Les représentants des plombiers de plomberie dans la région de montréalais en grève et de leurs employeurs sont parvenus mercre-augmentation de 25 cents l'heure pour les compagnons, ce qui au-rait fait passer leur salaire horaire à \$2.25.

> Un porte-parole des syndicats a déclaré que l'accord prévoit une augmentation de 10 cents l'heure à dater de la signature du contrat et une augmentation plus subs-tantielle à partir du 1er juin 1955. Il n'a fourni aucun détail.

M. Tremblay, qui représentait le ministre du Travail, M. Antonio Barrette, actuellement souffrant, s'est contenté de déclarer: "On est parvenu à un accord, mais rien n'a été signé avant que les clau-ses de cet accord aient été soumis

Le règlement concerne environ

Une perte annuelle de \$300 pour l'ouvrier québecois

C'est la première conséquence des salaires plus bas payés dans notre province comparativement à l'Ontario

L'infériorité des salaires facturière, la semaine de travail avés dans le Québec, si on moyenne pour 1953 comptait 1.8 payés dans le Québec, si on les compare à ceux de l'Ontario, constitue pour la population québécoise une perte an-nuelle de \$200,000,000. Cet estimé apparaît dans une étude qui a pour auteur M. Gilles Beausoleil et qui constitue une édition conjointe du Congrès canadien du Travail et de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Cette étude qui couvre 50 pages d'une brochure, analyse en détail plusieurs industries. La conclusion de l'ouvrage pourrait être résumée dans les termes suivants: "D'après les estimés les plus conservateurs, l'ouvrier québécois reçoit en moyenne .15 de moins l'heure que ces camarades ontariens. Cela signifie que chaque travailleur reçoit \$300.00 de moins chaque année, soit un total de \$200,000,000 pour la main d'oeuvre dans son ensemmain d'oeuvre dans son ensem-

"Ce sont là autant de millions de moins pour bâtir des maisons, acheter des automobiles, des ap-pareils électriques, des vêtements et des aliments. Personne ne sou-tiendra que cette marge est com-pensée par la différence des prix entre les deux provinces.

Les salaires

Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière de même que dans chacune des industries sur lesquelles a porté no-tre travail, les salaires horaires et les salaires hebdomadaires sont plus bas dans le Québec qu'en Ontario.

La différence entre les salaires horaires dans les deux pro-vinces est importante. En 1953, elle atteignait 21.5 cents dans l'ensemble de l'industrie manu-facturière, et 21.6 cents (moy-enne pondérée) dans les onze industries que nous avons étudiées. En termes relatifs, elle était légèrement supérieure à 17.5% dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, et de 17.9% (moyenne pondérée) dans le cas des onze industries analysées.

Dans l'industrie manufactu-rière les revenus hebdomadai-res étaient supérieurs, en Onres étaient supérieurs, en Ontario, de \$6.60 en moyenne par semaine, en 1953. La marge dépassait \$4.00 dans cinq des industries étudiées et s'établissait à environ \$4.33 pour l'ensemble. L'industrie de la pulpe et du papier et les services étaient, en 1953, les seuls secteurs où les travailleurs du Québec recevaient de meilleurs salaires.

Les heures de travail

Les travailleurs du Québec ont aussi des heures de travail plus longues. Dans l'industrie manu-

Les monopoles

MONTREAL - PQC tembre. — Un exemple du danger qu'il y a à centraliser les sources de distribution des biens de consommation nous a été donné la semaine dernière lorsque 2 compagnies de denrées alimentaires à succursales multiples ont décidé de hausser le prix de vente des cigarettes. Nous comprenons qu'en l'occurrence, ces compagnies ont cédé aux pressions nombreuses exercées par de puissants intérêts. Il n'en reste pas moins vrai qu'il est plus facile de convaincre une poignée de financiers d'augmenter leurs prix que de contraindre des milliers de détaillants à agir de la sorte. Et c'est Baptiste qui paye!

heures de plus qu'en Ontario.

Les ouvriers du Québec travaillent plus longtemps chaque semaine que ceux de l'Ontario. Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, la semaine de travail a été plus longue, en 1953, de 1.8 heure en moyenne et, dans huit des industries st, dans huit des industries analysées, elle a varié entre 1 at 5.2 heures de plus qu'en Ontario. Dans l'industrie de la chaussure et celle de la construction résidentielle et commerciale, les ouvriers québecois ont travaillé 1.8 et 1.4 heure de moins par semaine: on re de moins par semaine; on ne note pas de différence dans le domaine de la construction des voies publiques.

"Les ouvriers québécois, écrit M. Beausoleil, doivent affronter un dilemme. S'ils font pression pour diminuer leurs heures de travail, leurs revenus baisseront. S'ils conservent le même nombre d'heures de travail afin de maintenir leurs revenus, il subsistera indéfiniment des disparités de moins en moins compatibles avec l'évolution économique.'

Autres conséquences

"L'état d'infériorité des revenus dans la province de Québec par rapport à l'Ontario entraîne distinctement des conséquences importantes et d'observation fa-cile: les enfants sont obligés d'a-bandonner plus tôt les études bandonner plus tôt les études parce que les revenus de leurs parents ne suffisent pas à dé-frayer le coût d'études supérieu-res. Le progrès culturel devient impossible dans certains miimpossible, dans certains mi-lieux, parce que la recherche du minimum vital canalise trop d'é-nergies. Certes, tous ces problè-mes ne tiennent pas uniquement à des facteurs économiques mais à des facteurs économiques, mais le poids des facteurs de cet ordre contribue, à coup sûr, à en rendre la solution plus difficile. La brochure contient en outre 34 tableaux qui traitent des sa-

laires et des heures de travail de diverses industries. Pour l'indus-trie facturière dans son ensemble, d'après les chiffres du gouvernement, le différentiel entre l'Ontario et le Québec qui s'éta-blissait à \$1.32 par semaine en 1946 atteint maintenant \$6.60 (statistiques de 1953).

Les salaires ont haussé plus rapidement en Ontario que années."

dans le Québec. Les salaires horaires, de 1946 à 1953 ont aug-menté de 89. % dans le Qué-bec et de 98.6% en Ontario, dans l'ensemble de l'industrie manufacturière; et, dans les di-verses industries étudiées plus haut, l'accroissement a varié entre entre 64% et 103.4% pour le Québec et entre 68.2% et 119.5% pour l'Ontario. Dans la province de Québec, il n'y a eu progrès plus rapide des sa-laires que dans l'industrie de la chaussure et dans les services, deux secteurs où le niveau était très bas en 1946.

M. Beausoleil émet l'opinion que la culture canadienne-fran-caise s'oppose d'une certaine facon à la croissance rapide d'un mouvement syndical puissant.

"La reconnaissance et le suc-cès du syndicalisme dépendent, pour l'avenir, de l'évolution culturelle des Canadiens-français et de l'aptitude des chefs syndicaux à comprendre le contenu de cette culture et à en discerner les transformations. Mais le relève-ment du standard de vie des Ca-nadiens-français ne repose pas exclusivement sur les unions ouvrières. Les industriels doivent travailler à améliorer la produc-tivité, à maintenir et à étendre les marchés, à augmenter les investissements. Les gouverne-ments font face à la tâche énor-me d'améliorer l'administration, d'élever le niveau de l'éducation et surtout de promouvoir une po-litique de bien-être social.

Etablir la parité

"Cette étude ne doit pas offrir des solutions précises, encore moins des recettes au problème complexe des salaires. Les unions ouvrières pourraient établir, comme le principe de base de leurs négociations, la parité des salaires avec l'Ontario et utiliser, à cette fin, des moyens comme la collaboration inter-syndicale et la fermeté dans les négociations. Même en recourant à ces moyens, on ne pourra atteindre rapidement cet objectif. Il est enfin à craindre que les unions devront maintenant faire face à la tâche difficile de combler les disparités entre les salaires dans une conjoncture économique probablement moins favorable durant les prochaines

Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

UN OUTIL INDISPENSABLE AUX NEGOCIATEURS ET DIRIGEANTS SYNDICAUX

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste

\$200,000,000 YEARLY

Receive 15c an hour less than Ontario Workers

Wage differences between Ontario and Quebec cost the people of Quebec a minimum of \$200,000,000 a year, it is estimated in a study prepared by Gilles Beausoleil and published jointly by the Canadian Congress of Labour and the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

Detailed studies of a number of manufacturing industries covered in the 50-page printed booklet lead to the con-clusion that "on a very conservative bases" Quebec workers receive 15 cents an hour less than do their counterparts in Ontario. This means a reduction in purchasing power of \$300 per worker annually, or a total of \$200,000,000.

"So many millions less to build houses, purchase automobiles, electrical appliances, food and clothes", the report says. "And nobody would dare argue that such a margin is compensated for by the disparity in prices of goods between the two provinces.

Effects of Lower Income

"The indirect effects of Quebec wage-earners' lower income are felt every day in the province. Public administration costs weigh more heavily on its citizens; fewer among them become small property owners. Access to formal education is too often a matter of luck; children are compelled to leave school at an earlier age because their parents' meagre means do not leave a margin big enough to pay the cost of higher learning. Cultural progress is handicapped at various levels and in several fields because the quest for the bare essentials of existence almost completely absorbs the people's energies. Of course, all these problems are not solely attribuable to an economic cause but this element is certainly a factor in their slower and more difficult solution.

Longer Working Hours

The booklet contains 34 tables dealing with wages and hours in various industries. For manufacturing as a whole, according to government figures, the differential of \$1.52 a week in average weekly earning which Ontario workers enjoyed over Quebec in 1946 had become \$6.60 by 1953.

Quebec workers were also subject to longer hours. In manufacturing as a whole, the work week in 1953 averaged 1.8 hours longer.

Quebec workers now face a dilemme", said Mr. Beausoleil. "If they exert pressure for reduced working hours, their earning will decline unless they can maintain the same take-home pay. If they keep on working the same number of hours so as to maintain their income, they will be tolerating indefinitely a disparity in hourly earnings which economic factors make less and less excusable."

A Higher Standard of Living

Mr. Beausoleil expressed the view that French-Canadian culture presented a certain opposition to the rapid growth of a powerful trade union movement. "In the province of Quebec, the recognition and success of trade unionism will depend on the general cultural change and on the capacity of labour leaders to understand the content of that culture, as well as its changing course", he said. "Yet the task of raising the French-Canadians' standard of living does not fall solely upon unions. It behaves industrial leaders to set to work improving productivity, maintaining and extending markets, increasing investments. Governments face the huge responsibility of providing sound administration, raising the level of education and, above all, promoting a policy of social welfare.

ARBITRATION SYSTEM NEEDS STREAMLINING

A report presented by the Technical Service of the C.C.C.L. under the signatures of Messrs Albert Cote, Jean Paul Geoffroy and Pierre Vadboncoeur, during our convention last week, proved without any doubt, the inefficiency of our present arbitration system.

The suggestion was brought forward to study the American system of optional arbitration. The system of arbitration, as is now functions, is a grave problem which confronts the workers. The many problems which are serious ones, leaves a doubt as to the value of the arbitration set-up as it now exists.

The experience gained from the year which is drawing to a close, shows us, as it has in past years, the same results which provokes us to raise two important points, among many others,

regarding this subject.

1 — Generally speaking, the decision of the Tribunal takes 6, and even 9 months after the nomination of the president. This delay causes an intolerable situation in regards to the right to strike and in some cases frustrates a strike. It also undermines the morale of a union and breeds criticism of the union by the members.

- The quality of the greater number of these decisions by arbitration boards, leaves little room for satisfaction for the worker, and as a whole the awards are well known for their failure to solve industrial disputes and problems.

Taking these two points into consideration we believe an examination of the American system would be a step towards the betterment of conditions in our arbitration system.

QUEBEC WORKERS LOSE PICARD RE-ELECTED PRESIDENT

The week long annual convention of our union was brought to a close Saturday last with the election of offi-

Starting his 21st year as head of the union, Mr. Gerard Picard was elected by acclamation General President of the C.C.C.L.

Other officers elected were: R. Gosselin, Granby, first vice-president; Horace Laverdure, Montreal, second vicepresident; J. Parent, Quebec, third vice-president; A. Plourde, Arvida, fourth vice-president; J. R. Ouellette, Shawinigan Falls, fifth vice-president; R. Hamel, Asbestos, sixth vice-president; Miss Y. Valois, Sorel, seventh vice-president; R. Ethier, treasurer, and Jean Marchand, secretary general.

This year's 33rd annual convention will go down in history as the most successful one our union has

ever experienced.
Well over 400 delegates attented and each committee meeting was

Interest ran high throughout the week of deliberations, reports and other business which primarily concerned the welfare of the 100,000 members of the C.C.C.L.

Convention Approved **Political Action**

Leaders of our union's 00,000 members approved a plan for political action, but declined to affiliate the nation's third largest labor group with any party.

Delegates to the C.C.C.L.'s 33rd annual convention voted in favor of a report presented by a committee calling for activity in the local sphere aimed at electing candidates

The plan is aimed at furthering the group's primary aim, the de-fence of the professional, social, economic and moral interests of

the workers.

Adopted at a closed meeting, the resolution called for the appointment before the end of the year of a person to take charge of the political movement and conduct an educational program throughout the province.

The resolution warned, how-ever, that political aims should in no way interfere with union pro-grams for organization, negotia-tion and education.

called for report stepped-up representation by the C.C.C.L. and its affiliates before public authorities to make known the aims of the workers and to obtain needed legislation. The report was adopted after slight opposition being met with.





Itemps of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

FLASH!

As we go to press, we have been informed that a letter has been received from the arbitration tribunal notifying the parties concerned that a date has been set for the resumption of arbitration with Canadian Vickers Limited.

Two meetings have been announced, the first on Tuesday, October 12th 1954, and Wednesday, October 13th 1954.

Both meetings will be called to order at 2.30 p.m. Representing the Union will be Guy Desaulniers, Jean-Paul Geoffroy and S. Ted Payne.

Many members are taking advantage of the Fall weather to get in a little hunting and are taking their vacation at this time. Members are no doubt aware that our contract forbids any employee to forget his vacation period:

Members are asked to always carry their identification cards

The company has furnished notice boards which are placed at different points in the yard and on which notices of union meetings, etc are posted. We have noticed that some of these notices have been removed from these boards, by individuels who, no doubt, possess the urge to destroy. We wonder why???

aimed at electing candidates interested in the common good.

The report adds "this political action excludes the creation of a worker's political party or the affiliation of the C.C.C.L. with any political party".

The plan is simple to the common with the workers.

A new parking lot at Notre Dame Street, adjoining the Boiler interest to union members and the Shop and which is nearing com- public.

and to present them when receiving their pay envelope on Fridays. Lost cards should be re-ported immediately to the com-

The grievance meeting which took place last Monday September 20th at 5.00 p.m. was brought to a satisfactory conclusion to both union and company.

- 0 -

Members of your executive committee appeared on both French and English television outlets C.B.M.T. and C.B.F.T. last Sunday night at 6.00 p.m. The program which is known as C.B.C. News Magazine is a regular feature. News Magazine is a regular feature of the network and televised the procedure of a grievance, the steps in the negotiating of a labor agreement and other activities of

Labor Should Present a Fighting Front

Jean-Paul Geoffroy, technical advisor to the C.C.C.L., speaking at a meeting during last weeks successful convention, said that labor has lost its militant attitude in seeking wage demands, resulting in the rarity of wage increases last.

Mr. Geoffroy continued to say that there were several cases where wage cuts were accepted by unions. He said it was difficult "except in exceptional cases" for labor to win wage increases last year.

"An increase in unemployment, and a drop in the placing of orders have had an adverse effect on the fighting ardor of workers" he said.

Continuing, the technical advisor, claimed that labor had not shown its usual militant attitude against "stiffening employer resistance". He urged unions to have clauses in labor agreements calling for the protection of seniority.

He stated that many qualified workers, being set adrift as a result of the closing of defence plants, were being hired by peacetime industry at the expense of older workers.

Many firms fired older high priced help and replaced them with younger men and paid them less.

Mr. Geoffroy also criticized the province's arbitration system. He said it took too long to settle a dispute under the present set-up.